

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mardi 1^{er} mars 2016 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 23 février 2016, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement n'a pas pu se réunir en l'absence de quorum.

Le lundi 14 mars 2016 à 9 heures dûment convoqué le 2 mars 2016 le Comité syndical s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

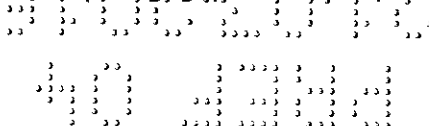
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Monsieur Pierre SUZOR, représentant de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte ;
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon,
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération

Assistaient également à la séance :

Madame Christine JOLY, directrice administrative
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA

Etaient absents excusés :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Madame Sophie BALASSE, Conseillère départementale,
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale
Monsieur Eric DOUCET Directeur général
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint de la DLVA
Benoit PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint



Délibération n° D-2016 -03

OBJET : Report du résultat de clôture 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23/02/2016 ;

Exposé des motifs –

La Présidente indique qu'il doit être procédé au report du résultat de clôture cumulé du Compte administratif 2015 au Budget primitif 2016.

Le Compte administratif 2015 laisse apparaître en **fonctionnement** un résultat de clôture cumulé de **165 339.87 €** et en **investissement** un résultat de clôture cumulé de **68 077.94 €**.

Il est proposé que l'excédent de clôture constaté soit reporté comme suit :

- 165 339.87 € en section de fonctionnement
- 68 077.94 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré,

DECIDE

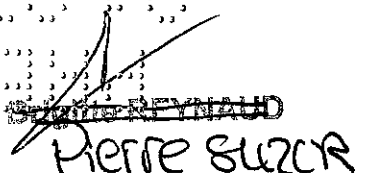
D'approuver le report du résultat de clôture cumulé du Compte administratif 2015 au Budget primitif 2016 selon les modalités précitées :

- section de fonctionnement 165 339.87 €
- Section d'investissement 68 077.94 €

Résultats du vote :

Nombre de sièges	collectivité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	DLVA	2	0	0
2	CCABV	2	0	0
4	Département	1	0	0

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

SYNDICAT MIXTE DE GESTION
Conservatoire à Rayonnement
Départemental Olivier MESSIAEN
Fait et délibéré à Digne les Bains, le 4 MARS 2016
La Présidente,

Pierre SUCR.